

Suite à l'instruction du dossier de demande permis de construire par les services de l'État, une enquête publique est prévue du 29 septembre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition sur le projet, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir au verso de ce bulletin

Le projet final

Le projet consiste en la coactivité d'une production d'énergie renouvelable avec un atelier ovin permanent, à la suite de la conversion des terrains en prairie, et dans le cadre de la diversification des activités de l'exploitation familiale.





Env. 15,7 MWc puissance du parc

Env 21,3 GWh Estimation annuelle de la produc-

tion électrique



Env. 29 050 modules nombre de modules

20° Orientation plein sud inclinaison



Env. 3,7 mètres espace inter-rangées

Env. 19,7 hectares surface occupée par le projet



Env. 9 800

nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

Le projet a obtenu, en décembre 2022, un avis favorable en CDPENAF et un avis favorable de la Préfète, sur l'étude préalable agricole.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet sur sa page internet dédiée :





Enquête publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande de permis de construire du parc agrivoltaïque de Bazac, sur le territoire de la commune de Bazac, lieu-dit La Plaine du Caillaud.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision »

Déroulement de l'enquête

Dates : du 29 septembre 2023 à 14h au 3 novembre 2023 à 17h.

Commissaire enquêteur : Monsieur Hervé HUCTEAU

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition pour recevoir les observations et propositions du public, en mairie de Bazac (Le Bourg, 16210 Bazac), aux jours et heures suivants :

- le 29 septembre 2023 de 14h à 17h
- le 6 octobre 2023 de 14h à 17h
- le 13 octobre 2023 de 14h à 17h
- le 20 octobre 2023 de 14h à 17h
- le 3 novembre 2023 de 14h à 17h

Consultation du dossier

Pendant la toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête sont consultables :

- En mairie de Bazac, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site de la préfecture de la Charente : <u>www.charente.gouv.fr</u> (rubrique : Actions de l'Etat Environnement-Chasse-Eau-Risques DUP-ICPE-IOTA BAZAC)
- Sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture de la Charente (7-9 rue de la préfecture CS 92301 16023 Angoulême)
- Sur le site national : https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202312011951

Observations et propositions sur le dossier

Pendant le temps strict de l'enquête, elles pourront être :

- consignées sur le registre papier d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Bazac
- adressées par voie postale au commissaire enquêteur : Mairie de BAZAC, à l'attention de M HUCTEAU, Le Bourg 16210 Bazac
- par voie électronique à l'adresse : pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Rapport et conclusions

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Bazac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable en synergie avec une activité agricole sur votre territoire.

Contacts

Responsable du projet Gaston Bileitczuk Tél.: 05 32 26 26 50 gaston.bileitczuk@abo-wind.fr Directrice de la communication Cristina Robin Tél.: 05 34 31 13 43 cristina.robin@abo-wind.fr Agence de Toulouse 2 rue du Libre Échange CS 95893 31506 Toulouse Cedex 5





